

À PANTIN, le 10 avril 2020

Compte rendu de l'audioconférence du 3 avril 2020

Vos représentants Solidaires ont participé à une audioconférence avec l'équipe de direction, afin de faire le point sur la situation. Puis le Directeur a répondu à nos remarques et interrogations.

Situation DVNI :

- Covid : 3 ou 4 cas supplémentaires par rapport à la semaine dernière. Une personne est considérée comme guérie. La Direction prend de leurs nouvelles régulièrement.
- Le dispositif de réunions audios perdure.
- Le courrier est débloqué. La Poste avait cessé de le distribuer, craignant que personne ne le levait. Le courrier a été scanné et distribué aux brigades, à la DRHB. Le seul courrier qui n'a pas été scanné est celui du contentieux, car il est trop volumineux.
- Les espaces de révision : la Direction a recensé les adresses courriel personnelles des préparants aux concours d'IP, d'inspecteur et de contrôleur ne disposant pas de VPN, afin qu'ils puissent avoir accès à la documentation mise à leur disposition.
- Stocks de PC et de téléphones portables :
 - 50 PC qui devaient être mis au rebut ont été prélevés au profit de la DGE pour assurer les missions prioritaires. 80 PC neufs sont répartis à raison de 30 pour la DRFiP de Paris, 20 à la DINR, 20 pour l'APHP. Il en reste 4.
 - À la demande de la DDFiP du Puy de Dôme, la DVNI a envoyé 24 téléphones neufs qu'elle avait en stock.

Métiers :

- FAQ : le métier CF figure désormais sur ULYSSE. La Direction l'a communiqué aux chefs de service.

Le lien direct ici : <http://ulysse.dgfip/node/37402>

- Soutien aux missions prioritaires :
 - Après recensement, **une centaine d'agents s'est portée volontaire** pour soutenir les missions prioritaires. Les missions sont de différents ordres : **RCTVA, relance des défallants** ayant révoqués leur mandat de prélèvement TVA et PAS, ainsi que **gestion de la Dépense**. Enfin, les agents pourraient être sollicités pour **répondre aux questions simples dans le cadre de la campagne IR**.
 - La DVNI a fait une offre de service à la DGE. Actuellement, elle n'a pas encore de réponse.
 - Sur le dispositif, la direction demandeuse contacte la DRHB. Les directions identifient les besoins conjointement. La DRHB communique à la direction demandeuse une liste d'agents pouvant répondre à la mission. Puis la DRHB informe les agents concernés.

- Actuellement, la DVNI a reçu une demande de la DDFiP du Val d'Oise, sur une mission SPL. Il y a également une demande de la DDFiP des Yvelines pour la campagne IR.
- À la question que nous avons posée sur les positions administratives et hiérarchiques des agents volontaires, le Directeur a répondu qu'il **n'y aurait pas de modification administrative**. En revanche, le **pilotage fonctionnel de la mission est effectué par la direction demandeuse**.

Questions posées, réponses apportées :

– Le plan de reprise : la Direction y réfléchit. À ce stade, la Direction n'exclut pas que la reprise des opérations de contrôle soit progressive, y compris pour l'engagement des dossiers. **Solidaires Finances Publiques considère que la reprise progressive du contrôle fiscal ne doit pas conduire à limiter voire empêcher le contrôle des aides versées aux entreprises.**

– Sur les congés : le directeur n'a pas toujours pas reçu d'informations précises. Mais les retours des audio-conférences ministérielles ne nous laissent pas serein. **Solidaires Finances Publiques revendique la liberté de choisir ses congés et un traitement des congés qui n'oppose pas les agents entre-eux.**

– Sur les moyens de communication : **le Directeur n'est pas favorable à l'utilisation de plateformes autre que Jitsi pour faire des réunions de brigade.**

– Sur le contrôle d'entreprises qui demandent des aides et qui versent des dividendes : la quasi-totalité des entreprises visées sont gérées par la DGE et donc sont dans le portefeuille de la DVNI. Les entreprises qui ont recours aux prêts de la banque publique d'investissement (BPI) ou au chômage partiel s'engagent à ne pas verser de dividendes ou à rembourser leur capital. Si elles ne respectent pas leur engagement, elles seront redevables des pénalités. La DVNI sera attentive.

– Sur les objectifs 2020 et 2021 : la Direction y réfléchit mais attend les consignes nationales pour la reprise.

– Sur les assistances programmées sur des dossiers non engagés : cela dépendra de la capacité de la DVNI à engager de nouvelles affaires ou non.

– Sur les mouvements de mutations : il est possible que la publication des mouvements soient décalés.

– Sur l'accueil des stagiaires : pas d'informations à ce stade. Ils devaient arriver mi-mai.

– Sur le calcul des intérêts de retard : les agents devront faire le calcul manuellement car CFIR ne sera pas mis à jour.